

Application de l'article 8 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Proposition de motion déposée par le groupe "Team Fouad Ahidar 1070", relative au rééquilibrage immédiat de la pression fiscale à Anderlecht

A. BESTARD :

Nous sommes les premiers à dénoncer les pressions toujours plus fortes exercées sur les travailleurs, sur les petits indépendants, et à dénoncer l'étranglement financier dont les Communes font l'objet par la Région et le Gouvernement fédéral « Arizona », notamment par les mesures d'austérité toujours plus fortes qui mettent les Communes dans des situations des plus compliquées, et qui ont des répercussions sur les citoyens d'Anderlecht. La pression fiscale des Communes est aussi de plus en plus forte vis-à-vis des habitants et c'est pour cela que nous avons voté contre l'augmentation des décimes additionnels à Anderlecht. On ne va pas pouvoir soutenir cette motion parce qu'elle ne nous semble pas réaliste car on est vraiment conscient de l'étranglement dont les Communes font l'objet. Il faut viser plus haut. On en avait parlé au dernier Conseil avec la motion concernant les prix de l'énergie, il faut que notre Commune prenne en main le fait de résister contre les mesures du Gouvernement « Arizona » au niveau régional et au niveau fédéral. La motion ne nous semble pas réaliste quant aux délais demandés, les plans à 90 jours avec les contrôles et le fait qu'on demande le gel total de toute taxe, alors que l'une des revendications du « PTB » est justement d'alléger la charge sur les travailleurs et les petits indépendants, de taxer les plus grosses épaules installées sur le territoire communal.

F. LAANAN : Je pense que notre collègue du « PTB » a bien synthétisé les choses par rapport à cette motion. Nous partageons cette analyse et nous voterons évidemment contre cette motion.